

L'Action coopérative

RAPPORT lu au Congrès trimestriel des Cercles d'études sociales de la région parisienne, tenu au Sillon, le 1^{er} mai 1903.

Un économiste distingué, Claudio Janet, a déclaré que la coopération était la seule expérimentation sociale du XIX^e siècle qui eût réussi.

Cette constatation, ou cet aveu, ont d'autant plus de valeur, que M. Claudio Janet, bien qu'il fût catholique, se rattachait, en économie politique, à cette vieille école libérale, qui n'a jamais été suspecte d'un excès de tendresse envers les organisations prolétariennes en général, et envers les sociétés coopératives, en particulier.

Il y a déjà bien des années que Claudio Janet a émis cette appréciation, et les événements qui se sont déroulés depuis cette époque sont venus confirmer son dire et montrer, d'une façon plus évidente encore, la puissance bienfaisante de la coopération.

Il est donc intéressant de bien préciser ce qu'est la coopération, le rôle qu'elle doit jouer dans l'organisation économique de la société ; cette vue rapide nous amènera à apprécier son utilité, sa nécessité même, pour la transformation, pour l'amélioration progressive de notre démocratie.

*
* *

Coopérer veut dire travailler ensemble, dans un intérêt commun, en vue d'un but identique.

Nous coopérons dans des Congrès comme celui de ce soir, mes chers camarades, en travaillant ensemble, nous faisant part mutuellement de ce que nous savons et de ce que nous avons vu, pour arriver à discerner les voies les plus droites et les plus sûres pour faire en même temps que notre éducation propre celle de la démocratie au milieu de laquelle nous vivons.

C'est assez exceptionnellement que l'on emploie le mot « coopération » quand il s'agit d'une coopération intellectuelle, d'une coopération qui a pour but principal la propagande d'une méthode ou d'une idée déterminée; et ce n'est pourtant pas de tous les genres de la coopération, celui qui est le moins utile et le moins fécond.

On applique, le plus généralement, le mot *coopération* à des groupements de personnes, qui se sont réunies pour mettre en commun les forces productives ou la puissance de consommation dont elles disposent, en vue d'en tirer la plus grande somme possible de profit et d'utilité.

Des ouvriers, voulant se passer de l'intermédiaire des patrons et de celui des capitalistes, se réunissent pour fonder, à l'aide de leurs ressources personnelles, un atelier, une usine, qu'ils exploitent en commun; ils constituent une coopérative de production.

Des consommateurs, trouvant préférable de se passer de l'intermédiaire de l'épicier et du marchand de vin pour se procurer les denrées alimentaires qui leur sont nécessaires, s'associent pour faire en commun et directement leurs achats au producteur; ils constituent une coopérative de consommation.

La caractéristique essentielle de la coopération entendue de cette façon, semble donc être la suppression des intermédiaires, — intermédiaires du patron et du capitaliste, intermédiaire du commerçant.

Ces intermédiaires ont pu jouer, à une certaine époque de notre histoire économique, un rôle essentiel qu'eux seuls étaient à même de remplir.

Ils étaient utiles, nécessaires même, pour faire venir de régions fort éloignées les denrées destinées à l'alimentation de la population; ils étaient nécessaires pour diriger avec compétence les entreprises commerciales et industrielles; ils étaient nécessaires, enfin, pour procurer au travail le capital qui lui était indispensable pour pouvoir s'exercer utilement.

Le rôle de ces intermédiaires n'est pas encore terminé, mais tout change et tout se transforme, et l'on peut entrevoir le moment où les intéressés pourront se passer de leurs services, grâce au progrès intellectuel et matériel qui pénètre peu à peu notre société et la vivifie.

Nous n'avons certes pas l'intention de nier la nécessité du capital en lui-même, pas plus qu'il ne nous viendrait à l'esprit de méconnaître la nécessité d'une direction compétente et énergique dans toute

entreprise industrielle et commerciale. Ce que la coopération voudrait arriver à supprimer, ce n'est pas le rôle fécond de ces éléments de production et de circulation, mais l'intervention d'intermédiaires qui n'ont et ne peuvent pas plus avoir des intérêts identiques à ceux des producteurs qu'ils n'ont ceux des consommateurs.

Or, ces intermédiaires pèsent sur le marché d'un poids beaucoup plus considérable qu'on ne le suppose ordinairement, et il suffira de quelques exemples pour le faire comprendre.

Voici, par exemple, une société minière, la Compagnie de Bruay, qui pour se constituer a eu besoin d'un capital de 3 millions, qu'elle a emprunté. Les capitalistes ont versé 1.000 francs par action, et en échange de ce versement, ils reçoivent un dividende annuel, qui se montait, en 1901, à 2.750 francs. Cette société n'est pas seule à donner d'aussi merveilleux résultats pour les capitalistes qui détiennent quelques-unes de ses actions. La Compagnie de l'Escarpelle et celle de Courrières ne donnent pas des dividendes moins avantageux. L'action des mines de Vicoigne et de Noeux a été émise à 600 fr.; elle rapporte annuellement 750 fr. et valait en 1897 23.800 fr.

Voyons maintenant ce qui se passe pour les Compagnies d'assurances sur la vie. Voici la Compagnie générale d'assurances sur la vie qui a demandé à ses actionnaires un versement de 750 fr. par action. Les 750 francs ont rapporté, en 1899, 1.100 fr.; en 1900, 1.100 fr.; en 1901, 1.200 fr.; et l'action valait au mois de mars dernier la jolie somme de

31.300 francs. La Compagnie la Phénix a donné un résultat analogue.

Mais tout cela n'est rien en comparaison de ce qui se produit pour l'Union et pour la Nationale. L'une et l'autre n'ont demandé à leurs actionnaires le versement d'aucune somme si petite soit-elle ; elles les ont tout simplement priés de déposer dans la caisse de la société un titre de 50 francs de rente sur l'Etat français. Les sociétaires touchent naturellement le revenu annuel de cette rente, mais en outre on leur a accordé une action, et cette action, qui n'a donc jamais été réellement payée à la société, rapporte actuellement, pour l'Union, 175 à 200 francs, et vaut 5.500 francs. L'action de la Nationale, émise dans les mêmes conditions, produit 1.056 fr. par an et vaut 28.000 fr.

Que l'on rémunère le service rendu par le capital, rien de plus légitime, mais que l'on fasse payer au consommateur, ... en l'espèce le consommateur de charbon, ou le souscripteur d'assurance, une rémunération hors de toute proportion avec le service rendu, voilà ce qui est nuisible, injuste et révoltant.

Le capitaliste n'est pas le seul intermédiaire, le seul parasite, pour employer une expression aujourd'hui couramment usitée ; il n'est pas toujours, tant s'en faut, le plus ruineux.

« Songez donc, nous explique un économiste très distingué, M. Gide, qu'il y a en France 100.000 épiciers, 53.000 boulangers, autant de bouchers, 400.000 débitants, 150.000 agents de Compagnies d'assurances... en tout 1.500.000 patentés, ce qui

avec leurs familles représente 4 ou 5 millions de personnes qui vivent du commerce, qui vivent à nos dépens. Ils ne vivent pas grasement, c'est vrai, parce qu'ils sont trop ; mais nous, nous sommes tout de même ruinés précisément par la même raison : parce qu'ils sont trop. Ils nous disent : « Il faut bien que nous vivions. » Vivre et laisser vivre, voilà la règle. Mais justement nous voulons vivre, nous aussi, consommateurs ! et si chacun doit faire le voyage de la vie en portant sur son dos un épicier, un boulanger, un boucher et un marchand de vins, c'est le métier de consommateur qui ne sera vraiment plus tenable ! » (1).

M. Gide a cent fois raison de montrer, avec sa verve habituelle, de quel poids l'intermédiaire pèse sur les consommateurs. Il ne faut pas croire, en effet, qu'entre le producteur et le consommateur il n'y ait qu'un seul intermédiaire commerçant, il en existe des myriades dont il est parfois difficile de définir le nombre.

Prenons comme exemple, ce qui se produit pour le vin, qui est cependant une denrée ne nécessitant pas de transformation, et qui pourrait par conséquent, être achetée directement par le consommateur au producteur. Le propriétaire du Midi vend son vin par l'intermédiaire d'un courtier, à un marchand de Béziers, de Montpellier ou de Nice, qui le vend à son tour, par l'intermédiaire d'un autre courtier, à un négociant en gros de Bourgogne ou

(1) Charles Gide. — *La Coopération*. Conférences de propagande. Paris, Larose, éditeur, 1900.

de Bercy, lequel le revend à un marchand de demi-gros, lequel le revend au consommateur, sous le nom d'un clos connu de Bourgogne, d'où il n'est jamais sorti.

Il arrive, même assez souvent, que le même vin, dans la même cave, change trois ou quatre fois de propriétaire dans l'espace de quelques semaines, et, grâce à ces nombreuses transformations, le prix du même vin peut monter dans des proportions fantastiques.

Qu'est-ce qui en souffre? Assurément le producteur qui ne peut retirer de son vin le prix qui lui serait nécessaire pour couvrir ses frais; mais le consommateur est lésé, lui aussi, car grâce au prélèvement de tous ces intermédiaires, il paie trop cher une marchandise, souvent détestable et presque toujours plus ou moins frelatée.

Cherté et mauvaise qualité, telles semblent être les résultantes de l'action des trop nombreux intermédiaires, par lesquels passe la marchandise avant de parvenir au consommateur.

Voici quelques chiffres, qui précisent ce que nous venons de vous indiquer.

« Les oranges d'Espagne et de Blidah, premier choix, valent en moyenne 22 fr. le mille, soit 2 centimes pièce; les détaillants les revendent de 15 à 25 cent., soit une majoration de prix de 700 à 1 200 p. o/o

« La morue vaut à Bordeaux 62 fr. les 100 kilos ou 31 cent. les 500 gr. Elle est revendue à Paris 60 à 70 cent.

« Les prunes de première qualité valent à Ville-neuve-sur-Lot, par 100 kilos, 42 fr. les qualités

inférieures, et 94 francs les qualités extra, soit 21 et 48 cent. les 500 gr. ; et chez les épiciers, le rebut est payé plus cher que la meilleure qualité sur les bords du Lot.

« Le riz extra se paye, à Marseille, 34 francs les 100 kilos ou 17 cent. la livre ; à Paris, l'épicier vend le riz ordinaire 50 cent. les 500 gr.

« A Marseille, le café tout venant vaut 375 fr. les 100 kilos ou moins de 1 fr. 90 les 500 gr. ; à Paris, il est couramment vendu 3 fr.

« Les pharmaciens achètent de l'antipyrine 30 fr. le kilogr. et la revendent 300 fr., la quinine 80 fr. et ils la font payer 1.000 ou 1.500 fr., — dans le bon temps. c'était 2.000 fr.!! » (1)

Les bénéfices réalisés par les pharmaciens sur les marchandises qu'ils vendent au public sont si importants qu'ils laissent une marge considérable de profit aux coopérateurs qui peuvent arriver à créer une pharmacie, malgré les difficultés que leur oppose la législation en vigueur

C'est ainsi que la Société coopérative des pharmaciens de Bruxelles, qui possède actuellement 11 officines, a réalisé pour 587.000 francs d'affaires en 1902, en augmentation de 67 000 fr. sur l'année précédente. Ces ventes lui ont rapporté un bénéfice net de 230.340 fr. 50. Le dividende a été de 70 o/o, dont 65 o/o ont été distribués aux actionnaires, et cependant la coopérative vend les médicaments à 50 o/o au-dessous du prix de commerce (2).

(1) *Le coopératisme*, de Daudé-Bancel, pp. 41 à 47 et 48.

(2) V. *La Mutualité nouvelle*, du 1^{er} avril 1903, p. 112.

« Par ailleurs, l'hectolitre d'alcool à 90°, acheté 52 fr., est revendu à 45¹ jusqu'à 3 fr. le litre.

« Les bonnes bicyclettes valent 80 fr. et sont vendues 300 fr. ! » 2)

Mais si la multiplicité des intermédiaires est nuisible à l'économie, elle ne l'est pas moins à l'hygiène. Les commerçants n'ayant pas intérêt, et parfois n'ayant guère la possibilité de se rendre compte de la nature exacte des produits qu'ils écoulent, vont au meilleur marché et ne se procurent fort souvent dans ces conditions que des denrées frelatées. Nous avons le privilège de vivre à une époque où, grâce aux progrès de la science, on a résolu le problème de fabriquer des aliments avec des denrées qui ne sont rien moins qu'alimentaires, où l'on a réussi déjà à produire du café sans café, du chocolat sans cacao, du vin sans raisin, du beurre sans lait, et du lait sans vache ni chèvre ; où l'on rencontre des industriels qui vous montrent, avec un sentiment de fierté, bien légitime d'ailleurs, une appétissante confiture de groseilles faite avec de la gelée de varechs, sucrée avec de la saccharine, qui est un produit extrait de la houille, et parfumée avec de l'essence de groseille, qui elle-même n'a jamais eu rien de commun avec la groseille. On pourrait citer vingt autres exemples, non moins caractéristiques. Le café est très souvent composé de pois chiches et d'argile moulée. L'absinthe est faite, généralement, avec du mauvais alcool de grain et des essences plus ou moins rectifiées. Le

(1) *Le coopératisme, loc. cit.*, p. 48.

client veut la voir « épaisse » par l'addition d'eau, on le satisfait en y ajoutant du sous-acétate de plomb, qui transforme sa boisson en extrait de saturne. Il veut la voir verdâtre, on le contente avec quelques grammes de sulfate de cuivre !

Le vin, le pur jus de la treille, est parfois fabriqué avec des figues, des raisins secs, très souvent avariés, de la saccharine, de la rose trémière, des baies de sureau, etc...

Le lait est fréquemment mouillé ou sans crème. On rétablit sa densité par de l'amidon et on remplace la crème par de la cervelle de cheval battue.

Pour économiser le beurre et les œufs dans la confection de leurs gâteaux, certains pâtisseries les remplacent par du chromate de plomb, qui leur donne la belle couleur rousse réclamée par les clients (1).

Il n'est pas rare, dans les ports, de voir, livrée à la consommation des malades, comme huile de foie de morue de première qualité, une huile infecte, puante et repoussante. C'est de l'huile de poissons, destinée, à l'origine, au graissage des machines!!! Le corps humain est bien une machine évidemment, mais il n'est pas prouvé que l'assimilation, très heureuse, très pittoresque dans les livres, lui soit, en l'espèce, fort profitable (1).

La multiplicité des intermédiaires arrive donc fatalement à augmenter le prix du produit et les chances d'altération de ses qualités naturelles.

(1) V. *Le Coopératisme* de A. Daudé-Bancel, pages 54 et 55.

Or la coopération qui représente les intéressés eux-mêmes, ouvriers ou consommateurs, puisqu'elle en est l'émanation directe, tend de plus en plus à supprimer les intermédiaires; elle vend au plus juste prix et dans les meilleures conditions de fabrication, les produits qu'elle met à la disposition de ses adhérents. On n'a pas intérêt à se tromper soi-même, et c'est ce qui arriverait si une coopérative trompait ses sociétaires.

*
* *

Donner au travailleur une part plus équitable de gain, procurer au consommateur des objets et des denrées de meilleure qualité se rapprochant sensiblement du prix de revient, c'est là assurément un résultat très appréciable dont nous devons nous réjouir, car il tend, en augmentant les recettes et en diminuant les dépenses de la famille ouvrière, à répandre plus d'aisance, plus de bien être dans notre démocratie; et nous ne devons pas oublier que cette aisance est presque indispensable pour le développement des facultés supérieures de l'homme. Quand l'ouvrier est assujéti à un travail trop pénible, procurant à lui et aux siens un gain insuffisant, les aspirations les plus hautes de la nature humaine sont, pour ainsi dire, étouffées par l'excès de matérialité de la vie. L'homme ne doit pas être l'esclave de son travail, mais le travail doit servir à l'homme; ou, en d'autres termes, l'homme ne vit pas pour travailler, mais il travaille pour vivre; par conséquent, toute organisation qui aura

pour résultat d'élever la situation des citoyens devra être regardée, par nous, comme un instrument de progrès, non seulement matériel, mais aussi intellectuel et moral. La coopération joue ce rôle d'une façon remarquablement efficace, et c'est pourquoi nous voudrions la voir mieux comprise et pratiquée davantage.

Mais ce n'est là qu'un des côtés de la valeur morale et éducative que possède la coopération ; sous cet aspect elle n'agit même que d'une façon tout à fait indirecte. Mais elle a, par ailleurs, une action beaucoup plus immédiate et que je dois signaler.

La coopération, en effet, contribue puissamment à mieux faire comprendre aux hommes la solidarité qui unit leurs intérêts, la fécondité bienfaisante de l'association et de l'effort en commun ; elle leur permet de saisir sur le vif l'action des phénomènes économiques et sociaux, enfin elle les associe intimement aux préoccupations de la difficile gestion d'une entreprise industrielle ou commerciale. La coopération fait de ses adhérents des citoyens éclairés, non par une étude théorique et livresque, mais par l'expérience des faits ; elle les rend des citoyens pacifiques et forts.

Voilà en quelques mots ce que fait la coopération.

*
* *

Jusqu'ici, nous nous sommes tenus dans la sphère des généralités, je voudrais maintenant montrer comment les résultats obtenus, si insuffisants encore

qu'ils soient, viennent confirmer ce que nous avons dit de la puissance et de l'efficacité de la coopération.

A parcourir sommairement les statistiques qui rendent compte du mouvement coopératif en Europe (1), on pourrait croire que notre pays est à la tête, que c'est chez lui que la coopération fleurit avec le plus de succès. En effet, il existe 1.641 Sociétés coopératives de consommation en France, alors qu'il n'y en a que 1.528 en Allemagne, 1.462 en Angleterre et 500 en Belgique. Mais si, examinant la situation de plus près, au lieu de s'en tenir au nombre abstrait des Sociétés, on veut se rendre compte de la proportion qui existe entre le nombre des coopérateurs et la population de chaque pays, on voit que les proportions sont absolument renversées. En Belgique, sur 1.000 habitants, il y a 74 membres de Sociétés coopératives; en Angleterre, 48 1/2; en Allemagne, 14 1/2; en France, il n'y en a que 13 pour 1.000. Cette proportion est relativement faible; elle l'est beaucoup moins si l'on se rappelle que chaque coopérateur est généralement chef de famille, et que, par conséquent, son adhésion à la société ne représente pas seulement un consommateur, mais quatre ou cinq, en comptant sa femme et ses enfants; de telle sorte qu'en réalité, en Belgique il y a 244 consommateurs sur 1.000 qui se fournissent à des coopératives, soit plus du quart de la population. Si en France, cette proportion ne dépasse pas 52 pour 1.000, il ne faut pas autrement nous en alarmer,

(1) Voir Annexe n° 1.

car le mouvement coopératif est tout à fait à son début, et il y fait vraiment chaque année des progrès qui sont loin d'être négligeables.

En 1892, il existait 938 Sociétés coopératives de consommation ; il y en avait en 1902, 1 761 : leur nombre a, par conséquent, presque doublé. (1)

Bien que moins nombreuses, les Sociétés coopératives de production n'en ont pas moins suivi une marche ascensionnelle aussi rapide ; elles ont passé de 214 en 1898, à 324 en 1902, soit une augmentation de moitié en quatre ans.

Ce n'est malheureusement pas en France que nous trouverons les Sociétés coopératives de consommation les plus importantes et les plus prospères ; nous en avons pourtant un certain nombre qui font bonne figure, ce sont par exemple : l'Association coopérative des employés civils de l'Etat, de la ville de Paris et du département de la Seine, qui compte 18.000 sociétaires et réalise 6 millions d'affaires ; l'Egalitaire du Xe, qui possède plus de 7.000 membres et vend pour 3 millions de marchandises. La Revendication de Puteaux, la Bellevilloise et la Moissonneuse, pour ne citer que des Sociétés de la région parisienne, font le même chiffre d'opérations.

Un certain nombre de Sociétés de consommation ont voulu se fédérer, employant un système qui avait merveilleusement réussi aux Anglais ; elles voulaient ainsi arriver à effectuer leurs achats dans des conditions plus avantageuses.

(2) Voir Annexe n° 2.

Mais ce mouvement centralisateur n'a pas donné les résultats qu'on pouvait en attendre.

Le Comité Central de l'Union coopérative des Sociétés françaises de consommation réunit bien environ 300 Sociétés, mais l'Office commercial qu'il a créé en vue de centraliser les achats des Sociétés coopératives n'a pu grouper jusqu'ici que 81 adhésions et son chiffre d'affaires ne dépasse guère 275.000 fr.

Le Comité Central se tient *en principe* à l'écart des questions politiques et religieuses, mais il est un autre groupement qui ne cherche même pas à se donner cette apparente neutralité ; il porte le titre de Bourse des coopératives socialistes, il a son siège social au palais du Travail, place Duplex. Ne peuvent faire partie de cette Bourse que les coopératives qui exigent de leurs membres un versement individuel d'au moins 10 centimes par an, pour la propagande socialiste. Cette fédération compte environ 70 Sociétés.

C'est peu sans doute au point de vue purement coopératif, mais c'est beaucoup au point de vue de l'expansion du collectivisme, car les coopératives adhérant à la Bourse sont ainsi à la fois et une ressource pécuniaire importante pour le parti, et un merveilleux instrument de propagande pour ses idées.

Il existe aussi quelques Fédérations locales ou professionnelles ; quoique visant moins haut elles n'en rendent pas moins de sérieux services.

C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que la Fédération des Sociétés coopératives de consumma-

tion des employés de la Compagnie des chemins de fer de P. L.-M., fondée en 1889, et dont le siège est à Grenoble compte aujourd'hui 56 Sociétés adhérentes, et réalise un chiffre d'affaires de 1 million de francs.

Si la France n'a pas un rang très brillant en ce qui concerne l'importance de ses Sociétés coopératives de consommation, il n'en est pas de même pour ses Sociétés de production. Il y a peu de pays où elles aient aussi rapidement prospéré (1). La Société des charpentiers de Paris fait pour 4 millions d'affaires par an et réalise 150.000 francs de bénéfices. La Société des peintres « Le Travail » a fait en 18 ans pour 7 millions d'affaires et a réalisé 1 million de bénéfices.

Il en existe actuellement 342 dont plusieurs sont relativement importantes.

Les maçons de Paris ne font que 650.000 francs d'affaires et l'Union des serruriers 350.000 francs, mais c'est un chiffre assez respectable pour assurer une stabilité et une prospérité très sérieuses à ces Sociétés.

*
* *

Franchissons le détroit et voyons ce qui se passe en Angleterre. Nous y trouverons que les 1.462 coopératives de consommation réalisaient, en 1901, pour 1.331 millions d'affaires et pour

(1) Voir Annexe n° 3.